



DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°73-24

Portant sur la circulation - Rue de la 8^{ème}
armée

La MAIRE,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 10, R 225 et 227 du Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifiée par les arrêtés des 17 Octobre, 23 Juillet 1970, 8 mars 1971, 20 Mai 1971, 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974 et 6 Juin 1977,

VU la loi du 30 Novembre 1987,

VU la demande de la **Société SMT**, en date du 1^{er} juillet 2024,

CONSIDÉRANT que pour permettre les travaux de remplacement cadre et tampon L4T au niveau du 25 rue de la 8^{ème} armée à VER-SUR-MER, il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Lundi 8 juillet, de 7h30 à 17h00 la circulation est interdite rue de la 8^{ème} armée, à partir de la venelle au lièvre, et ce dans la limite de la durée réelle d'intervention :

ARTICLE 2 : Une déviation sera matérialisée par la place Amiral BYRD en passant par la Rue de l'Amérique puis l'Avenue Franklin ROOSEVELT,

ARTICLE 3 : Sécurité et signalisation du chantier

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité du bénéficiaire en l'espèce la **Société SMT** ou de son représentant conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre 1 - 8^{ème} partie signalisation temporaire.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Ver sur Mer, le 3 juillet 2024

La Maire,

Lysiane LE DUC DREAN



Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du SDIS
- M. le Directeur du SAMU
- M. Le Directeur de la Société SMT
- Mme MADELAINE - ASVP
- M. GRICOURT, responsable technique VER-SUR-MER